

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

5 octobre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'Accueil, lundi le 5 octobre 2020, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre

Étaient absents : M. le conseiller Claude Laroche et M^{me} la conseillère Diana Bruneau

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2020-10-138 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

M. Sylvain Thibodeau, du Groupement Forestier Abitibi, présente le plan d'aménagement forestier intégré-tactique pour l'entente de délégation de Poularies.

2020-10-139 Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2020

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 soit adopté tel que rédigé.

2020-10-140 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 33 626.20 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2020-10-141 Rapport trimestriel

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le rapport trimestriel pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 présenté par la secrétaire-trésorière/directrice générale soit adopté tel que présenté.

2020-10-142 Mission pour l'audit de l'année 2020

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confier la mission pour l'audit de l'année 2020 à Daniel Tétreault, CPA inc.

2020-10-143 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant

- les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;
- Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;
- Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- Attendu que la municipalité de Poularies désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;
- Attendu que la municipalité de Poularies prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I et 1 Officier non urbain au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;
- Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Hugh Fortier et appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

2020-10-144 Formations Association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à assister à trois formations en ligne de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Le coût d'inscription est de 99 \$ pour chacune des formations.

2020-10-145 Réparation de la porte d'entrée du lien

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la réparation de la porte d'entrée du lien de la bâtisse municipale. Cette dernière a été cassée lors des travaux d'entretien paysager. Le coût de cette réparation est estimé à 550 \$ plus taxes.

2020-10-146 Demande de réclamation

En août, M^{me} Gabrielle Vallières a fait une demande à la municipalité car 2 fenêtres de son sous-sol ont été cassées lors des travaux d'entretien paysager par la municipalité. Sa demande a été acceptée.

Cependant, lorsque l'employé de Menuiserie Abitibi est venu changer ses vitres il a constaté qu'une d'elle avait deux cassures ce qui n'était pas là en août et aussi qu'il y avait une autre vitre de cassé. L'employé de la municipalité a passé le fouet devant la maison de M^{me} Vallières la semaine dernière.

M^{me} Vallières demande que son autre vitre soit changé et surtout qu'elle que les employé municipal ne passe plus le fouet devant sa propriété afin de ne pas apporter d'autre bris.

Il est proposé par Priscillia Lefebvre et appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter d'assumer cette dépense qui est estimé à 335 \$ plus taxes.

2020-10-147 Plan de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

La communauté scientifique nous annonce maintenant que nous nous dirigeons vers des augmentations de +3°C à +5°C, ce qui signifie que toutes nos communautés ne pourront éviter des événements climatiques extrêmes, et aucune de nos régions n'a les moyens présentement de faire face à la magnitude de cette crise. En matière de climat, il devient encore plus important et urgent d'écouter la science.

La crise a pris une telle ampleur, que seul un plan d'urgence climatique, un plan global, qui s'attaque aux causes, et surtout nous prépare à affronter l'inévitable, doit être formulé et mis en place rapidement d'ici 2022.

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Plan global des Chantiers de la DUC (CDUC) et réclame des gouvernements supérieurs qu'ils en fassent autant.

2020-10-148 Officialisation du nom de la Halte routière de Poularies

Dans le cadre de l'inventaire des noms de haltes routières par la Commission de toponymie, cette dernière relève qu'une halte routière municipale, dénommée Halte de Poularies, se trouve sur la route 101 de notre municipalité. La Commission de toponymie souhaite obtenir l'approbation de la municipalité afin de procéder à l'officialisation de ce nom.

Il est proposé par Hugh Fortier et appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter d'officialiser de ce nom.

2020-10-149 Halloween

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre les recommandations de la Santé Publique concernant la cueillette de bonbon pour l'Halloween. Donc si cela est permis il y aura une cueillette à Poularies le 31 octobre 2020.

Il est également résolu d'autoriser l'achat de bonbons d'halloween pour un montant maximum de 150 \$.

2020-10-150 Emploi Sporteck période hivernale

Il est proposé par Réal Rancourt et appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire paraître un offre d'emploi pour un surveillant(e)-animateur(trice) à la Sporteck, afin de faire de l'animation, de la surveillance et des activités intérieures et extérieures pour amuser et faire bouger les jeunes.

L'emploi débutera au début de janvier pour se terminer à la mi-mars. Les heures d'ouverture seront les soirs, les fins de semaine et lors des congés scolaires.

Les personnes intéressées doivent donner leur nom au plus tard le 18 novembre 2020.

Cette offre d'emploi est conditionnelle aux directives de la Santé Publique, face à la situation du Covid-19.

2020-10-151 Demande de l'organisme Le trait d'union

« Le Trait d'Union » est un organisme communautaire à but non lucratif qui a comme mandat la réadaptation ainsi que l'intégration sociale et professionnelle des adultes, hommes ou femmes de 18 ans et plus, aux prises avec des problèmes de santé mentale. Les caractéristiques de notre clientèle sont, entre autres, la désorganisation sociale, la pauvreté et l'isolement.

Les budgets de l'organisme étant limités, il organise une collecte de fonds et demande à la municipalité de les appuyer financièrement.

Il est proposé par Réal Rancourt et appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas participer financièrement à cette collecte de fonds.

Achat d'un compacteur d'asphalte

Il est suggéré de prévoir l'achat d'un compacteur d'asphalte lors de la préparation du budget 2021.

2020-10-152 Solfite et fascia garage

Ayant demandé des estimés à quelques entrepreneurs pour faire l'installation de solfite et de fascia au garage municipal, une seule estimé a été reçu au montant de 9 775 \$ plus taxes

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander des soumissions à l'ensemble des entrepreneurs des alentours et d'autoriser la dépense jusqu'à un maximum de 9 775 \$ avant taxes.

2020-10-153 Clôture à neige halte routière

Il est proposé par Vital Carrier et appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de clôture à neige protéger la haie de cèdre à la halte routière.

100° de Poularies

Sujet remis à une séance subséquente

2020-10-154 Appui FQM

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de

type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Priscillia Lefebvre et appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Séance de travail

Il est convenu qu'aucune séance n'ait lieu en octobre 2020.

2020-10-155 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.